



## *Chute de deux communes du département du Centre aux mains des bandits armés : Les autorités de la transition aggravent la situation sécuritaire du pays*

**10 avril 2025**

---

### A. INTRODUCTION ET METHODOLOGIE

1. L'attaque armée coordonnée et menée à *Mirebalais* dans la nuit du 30 au 31 mars 2025, par les *400 Mawozo* et les *Talibans de Canaan*, dirigés respectivement par Wilson JOSEPH alias Lanmò san Jou et Jeff LAROSE alias Jeff Gwo Lwa, a occasionné la chute de *deux* (2) importantes communes du département du Centre, *Mirebalais* et *Saut-d'Eau*, aujourd'hui contrôlées par des bandits armés.

2. Le *Réseau National de Défense des Droits Humains* (RNDDH) et sa structure régionalisée du Centre, particulièrement préoccupés par cette situation, s'empressent de partager avec tous ceux et toutes celles que la question intéresse, les premières informations recueillies sur le terrain, relatives à la prise de ces *deux* (2) communes.

3. Dans le cadre de ce travail d'enquête, le RNDDH et sa structure régionalisée du Centre se sont entretenus avec :

- Le doyen près le Tribunal de première instance de *Mirebalais*
- Le commissaire du gouvernement près le Tribunal de première instance de *Mirebalais*
- Le responsable du Commissariat de *Mirebalais*
- Le délégué départemental du Centre
- Des victimes et proches de victimes
- Des riverains.

### B. RECIT DES ATTAQUES ARMEES PERPETREES A MIREBALAIS ET A SAUT-D 'EAU

#### a) Attaque armée à *Mirebalais*

4. Dans la nuit du 30 au 31 mars 2025, entre 2 :00 heures et 3 :00 heures, les bandits susmentionnés, tous membres de l'organisation terroriste *Viv Ansanm*, ont attaqué la ville de *Mirebalais*, en passant par *Trianon*, 2<sup>ème</sup> section communale de *Grand-Boucan*, où ils ont incendié de nombreuses maisons ainsi que plusieurs véhicules.

5. Dans un premier temps, la brigade d'autodéfense de la ville surnommée *Bakòp Feray*, des agents de la *Brigade de Sécurité des Aires Protégées* (BSAP) ainsi que les agents de la *Police Nationale d'Haïti* (PNH) sur place, ont résisté. Cependant, les nombreux appels à l'aide et au renfort étant restés sans réponse, vers 08 :00 heures, la résistance s'est affaiblie et les bandits ont pu pénétrer la ville.

6. Les policiers.ères qui étaient postés au *Commissariat de Mirebalais* et à la *Prison civile de Mirebalais* se sont enfuis et, les bandits armés n'ont pas hésité à mettre le feu audit commissariat et à prendre le contrôle de ladite prison où ils ont vite fait d'orchestrer l'évasion des détenus.es qui y étaient incarcérés.

7. Les véhicules qui étaient stationnés aux alentours et à l'intérieur de la prison ont été incendiés. Le matériel de bureau, le matériel informatique, les armes à feu, ont été emportés avant que feu soit mis dans des matelas des détenus.es. Ainsi, même si les dommages enregistrés par la structure du bâtiment sont moindres, l'espace est inutilisable en l'état.

8. Le commissariat de *Mirebalais* n'a pas non plus été épargné. Il a en effet été partiellement incendié.

9. Continuant sur la même lancée, les bandits armés ont mis feu dans plusieurs édifices et maisons de particuliers.ères. Ils ont aussi incendié le marché de *Mirebalais*.

10. Ce n'est que vers 11:00 heures que les renforts sollicités – dont des véhicules en provenance de *Verrettes* et des agents.es d'unités spécialisées de la PNH en provenance de *Port-au-Prince* – ont commencé à arriver sur place, à un moment où le gros de la fureur des gangs était déjà passée sur la population.

11. De plus, ce jour-là, soit le 31 mars 2025, il a été décidé de vider *l'Hôpital Universitaire de Mirebalais* de son personnel et des malades qui y recevaient des soins de santé, par crainte d'autres attaques armées. Et comme de fait, il y en eut d'autres, car, depuis le 31 mars 2025, les bandits armés occupent la ville et mènent des incursions pour s'en prendre à ceux qui s'y aventurent ou pour s'affronter aux agents.es des forces de l'ordre, aggravant les pertes humaines et matérielles et maintenant la population de *Mirebalais* dans une terreur jamais vue auparavant.

### **b) Evasion massive de détenus de la Prison civile de Mirebalais**

12. Tel que susmentionné, les bandits armés ont favorisé l'évasion des détenus.es de la *Prison civile de Mirebalais* - qui affichait au 24 mars 2025, *cinq-cent-trente-trois* (533) détenus.es. *Quatre-cent-soixante-sept* (467) parmi eux, soit 88%, étaient en situation de détention préventive et les *soixante-six* (66) autres, soit 12%, étaient

condamnés.es. *Un* (1) seul détenu n'a pu s'échapper. Il s'agit de Jean Paul CANTAVE alias Pipo. Il a été exécuté sur place par les bandits armés.

13. Par ailleurs, il a aussi été rapporté au RNDDH et à sa structure régionalisée du Centre qu'à l'arrivée des renforts ainsi que pendant les échanges de tirs qui s'en sont suivis, au moins *soixante* (60) individus dont des bandits armés et des évadés de prison, ont été tués au centre-ville de *Mirebalais*, entre le 31 mars et le 2 avril 2025.

### c) *Attaque armée à Saut-d'Eau*

14. Le 3 avril 2025 dans l'après-midi, la commune de *Saut-d'Eau*, limitrophe de *Mirebalais*, est tombée aux mains de bandits armés. D'aucuns affirment que la prise de *Saut-d'Eau* a été facilitée par le déplacement des forces de l'ordre qui s'étaient rendues à *Mirebalais* en renfort, vulnérabilisant ainsi la commune.

15. De plus, en raison des attaques précédentes, la ville de *Saut-d'Eau* avait été vidée de la majorité de sa population, bien avant l'entrée des bandits en date du 3 avril 2025. Cependant, des personnes ont quand même été tuées. Et, les dégâts matériels sont énormes.

## C. BILAN ENREGISTRE

16. Le présent bilan a été dressé par le RNDDH et sa structure régionale du Centre avec l'aide de la *Société de Jeunesse Haïtienne* (SOJHA).

17. De la nuit du 30 au 31 mars jusqu'au 8 avril 2025, d'une part, *vingt-trois* (23) victimes ont été recensées dont *dix-neuf* (19) membres de la population civile et *un* (1) policier qui ont été assassinés, et *trois* (3) autres personnes qui sont portées disparues. D'autre part, plus de *soixante* (60) bandits armés et détenus évadés, ont été tués principalement au centre-ville de *Mirebalais*.

18. En effet, dans la nuit du 30 au 31 mars 2025 à *la Bastille*, zone de *Trianon*, au moins *quatre* (4) personnes ont été assassinées. Il s'agit de :

- Gerson CHERESTAL
- Wendel LOUIS
- Wilner JOSEPH
- Robenson RONDEVIL.

19. Le 31 mars 2025, au moins *treize* (13) autres personnes ont été assassinées :

- Camille BAZILE, blessé par balles au moment de l'attaque à *Mirebalais*, a été conduit d'urgence à l'*Hôpital Bon Sauveur de Cange* où il a succombé à ses blessures ;
- Junior Robens LOUIS, agent de sécurité de l'*Hôpital Universitaire de Mirebalais*, a été tué dans la zone du pont de la rivière *La Tombe* alors qu'il revenait de son travail ;
- Emilienne MASSANT qui résidait à la Rue Saint-Louis, non loin du *Collège Sacré-cœur*, a été assassinée ;
- Martial CHARLES, propriétaire d'une entreprise à la Rue Louverture et résidant à la Rue Saint-Louis, a été assassiné ;
- Jeanne VOLTAIRE et Evanette ONEZAIRE *deux* (2) sœurs religieuses de la *Congrégation Sainte Thérèse*, ont été assassinées. Il a aussi été rapporté que d'autres personnes se trouvaient avec elles dans la maison où elles s'étaient réfugiées. Elles ont toutes été tuées ;
- Maxime LOUIS a été assassiné alors qu'il se trouvait en face du *Lycée de Mirebalais* ;
- Bernardo JACQUES qui habitait à la rue Clerveau, a été assassiné ; Tel a aussi été le cas de Bettie et de Rosie ainsi connues, qui habitaient la même rue que Bernado JACQUES ;
- Ti Ben ainsi connu a été tué à l'angle des rues *Louverture* et *Mombrum* ;
- Baldé ainsi connu, a été tué au centre-ville de *Mirebalais*. Les membres de sa famille n'ont pas pu récupérer son cadavre ;
- Cyprius ainsi connu a été tué au centre-ville de *Mirebalais*, dans la zone dénommée *Rond-point*.

20. Le 8 avril 2025, *un* (1) policier a perdu la vie dans les affrontements avec les bandits armés. Il s'agit de l'agent Garry Junior LUMA de l'*Unité Temporaire Antigang* (UTAG). Il a été tué par balles à proximité du *Marché communal de Mirebalais* dans la zone de *Carrefour Péligré*.

21. Le même jour soit le 8 avril 2025, Billy BELLEVUE alias Bèk Kare, présenté comme étant membre de la brigade d'autodéfense de *Mirebalais*, a aussi été tué.

22. Tel que susmentionné, au moins *trois* (3) membres de la population civile sont portés disparus parmi eux, *deux* (2) journalistes. Il s'agit de :

- Jean Christophe COLLEGUE, journaliste correspondant de la *Voix de l'Amérique*. Le 31 mars 2025, lorsque les bandits armés ont attaqué *Mirebalais*, il était chez lui et avait choisi d'y rester. La maison dans laquelle il se trouvait a été incendiée et, sa famille n'a, depuis, aucune nouvelle de lui.
- Roger Claudy ISRAEL, journaliste correspondant de *Radio Télé Ginen* et propriétaire de la Station R.C. FM ainsi que son frère Marco ISRAEL ont été enlevés. Dans une vidéo publiée par leurs séquestrateurs, ils étaient accusés par ces derniers d'être des membres de la BSAP. Depuis, la famille Israël n'a aucune nouvelle des victimes.

23. Plusieurs personnes ont aussi été blessée par balles. Tel est le cas d'une jeune fille qui se trouvait avec les sœurs religieuses assassinées le 31 mars 2025.

24. Les pertes matérielles enregistrées au cours de ces attaques sont elles aussi énormes :

25. A *Mirebalais* et à *Saut-d'Eau*, de nombreuses maisons de particuliers.ères et d'anciens officiels de l'Etat ainsi que des institutions tant étatiques que privées, ont été incendiées par les bandits armés :

- Le 31 mars 2025, le *Marché communal de Mirebalais*, la *Prison civile de Mirebalais* ainsi que le *Commissariat de Mirebalais* ont été incendiés ;
- Le 2 avril 2025, la station de *Radio Transparence FM*, située au centre-ville de *Saut-d'Eau* ainsi que la maison de l'ancien député Romuald SMITH ont été incendiées ;
- Le 3 avril 2025, la maison de l'ancien sénateur Simon Dieuseul DESRAS située dans la zone de la cascade de *Saut-d'Eau*, ainsi que celle de Pierre Richard SAINT-VICTOR ont été incendiées ;
- Le 9 avril 2025, le restaurant *La Fourchette d'Or*, situé sur la Route 9 et fréquenté régulièrement par l'ancien député Abel DESCOLLINES, a été incendié.

#### **D. COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS**

26. Les attaques armées perpétrées à *Mirebalais* et à *Saut-d'Eau* ramènent à treize (13) les épisodes de violence enregistrés en Haïti depuis l'intronisation, en date du 25 avril 2025, du *Conseil Présidentiel de Transition* (CPT). Jouant impunément avec la situation dans le département de l'Ouest et croyant que le fait de regarder ailleurs mettra fin à la crise sécuritaire persistante, les autorités de la transition prouvent

chaque jour qu'elles ne disposent d'aucun plan visant à rétablir les citoyens.nes dans leurs droits et à ramener l'ordre et la sécurité dans le pays.

27. Aujourd'hui, l'absence de réponses adaptées de la part des autorités étatiques cantonne l'institution policière dans un rôle de sapeurs-pompiers. Or, les villes tombent l'une après l'autre. Et, alors que les autorités semblent ne pas disposer d'un plan, il n'en est pas de même pour les groupes criminels membres de l'organisation terroriste *Viv Ansanm*. Après avoir marché sur pratiquement toutes les villes du département de l'Ouest, les bandits armés s'attaquent méthodiquement aux villes de province, ne rencontrant qu'une faible résistance sur leur route, maintenue généralement, non pas par les forces de l'ordre, mais par des membres de la population civile regroupés autour de brigades d'autodéfense.

28. Le RNDDH déplore les pertes humaines et matérielles enregistrées tant à *Mirebalais* qu'à *Saut-d'Eau*. Il déplore aussi que ces *deux* (2) communes soient tombées entre les mains des bandits armés alors que de nombreuses alertes avaient été lancées par la population civile et par les brigades d'autodéfense de ces villes.

29. Le RNDDH reste convaincu que si les massacres antérieurs avaient été réprimés, et si des mesures avaient été adoptées en vue de mettre fin à ce terrorisme d'Etat qui depuis 2018 est établi comme mode de gouvernance, la situation générale des Droits Humains ne se serait pas aussi détériorée dans le pays.

30. Au lieu d'adopter les mesures en vue d'éviter que les bandits armés n'étendent leurs tentacules dans les autres départements géographiques, les autorités de la transition préfèrent abreuver la population de promesses qu'elles savent ne pas vouloir tenir. C'est ainsi que depuis quelque temps, le CPT et le gouvernement promettent d'adopter un budget de guerre. Mais, dans la réalité, leurs membres ne font que vider les caisses de l'Etat tout en vivant à grand train de vie.

31. De même, en date du 7 avril 2025, l'état d'urgence sécuritaire a encore une fois été renouvelé sur l'ensemble du territoire, pour une période d'un mois. Or, il est évident que ce n'est pas le fait de décréter l'état d'urgence qui va résoudre le problème de l'insécurité. Il faut encore que des mesures d'accompagnement soient adoptées et que les forces de l'ordre sur le terrain soient équipées de matériels adéquats, qui devront leur être procurés sur leur demande mais non acquis sur les caprices des autorités de la transition. Par exemple, les critiques faites sur les blindés octroyés aux agents.es de la PNH et de la *Mission Multinationale d'Appui à la Sécurité* (MMAS), selon lesquelles ils constituent de véhicules de déplacement de troupes mais non de combat, doivent être prises au sérieux.

32. Selon les autorités locales et certains riverains, *Mirebalais* et *Saut d'Eau* s'apparentent à des villes fantômes, parce qu'entièrement vidées de leur population

respective et contrôlées par des bandits armés. Dans la ville de *Mirebalais* particulièrement, les bandits ont érigé des barricades un peu partout, rendant quasi-impossible la circulation pour les forces de l'ordre qui ne disposent pas d'engins lourds. Et, le bâtiment du commissariat, bien que partiellement incendié, reste sous le contrôle des bandits armés.

33. Face à l'inaction des autorités de la transition et face à leur absence de volonté de doter les forces de l'ordre de matériels et d'équipements adéquats pour lutter efficacement contre les bandits armés, le RNDDH, exige des explications car, « *rétablissement la sécurité dans le pays* » constitue l'une des tâches qui leur sont clairement dévolues. C'est pourquoi, le RNDDH recommande :

- La diligence d'une enquête approfondie en vue d'établir les responsabilités dans les attaques armées perpétrées à *Mirebalais* et à *Saut-d'Eau* ;
- Le jugement et la condamnation des auteurs.res et complices de ces attaques ;
- Le renforcement immédiat des forces de l'ordre du département du Centre, en vue de reprendre le contrôle des communes de *Mirebalais* et de *Saut-d'Eau* et d'empêcher de nouvelles incursions criminelles ;
- L'accompagnement, en fonction de leurs besoins psychologiques, financiers et médicaux, des victimes, notamment les personnes déplacées ;
- Le rétablissement des conditions minimales de sécurité à *Mirebalais* et à *Saut d'Eau*, en vue de faciliter le retour dans leur quartier de résidence, des personnes déplacées ;
- La mise à la disposition des forces de l'ordre, du montant total des frais d'intelligence aujourd'hui dépensés dans l'opacité la plus totale par le CPT, la Primature, le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales, le Ministère de la Défense et par le Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique.